

ONTOLOGIE ET DÉ-ONTOLOGIE EN LINGUISTIQUE : LE CAS DES NOMS PROPRES

Jean-Louis VAXELAIRE
CLILLAC-CIEL - Université Paris VII

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Entre mythologie ancienne et mythologie contemporaine
 - 2.1. L'influence des mythes ancestraux et religieux
 - 2.2. Les idées reçues logiciennes
 - 2.3. Dans les dictionnaires
 - 2.4. Dans les grammaires
 - 2.5. L'intraduisibilité
 - 2.6. Les différences de nature
 - 2.7. Pureté vs contenu descriptif
3. La notion de nom propre
4. Les noms propres sous le prisme de la sémantique interprétative
5. La place de l'ontologie

1. Introduction

L'enseignement de l'histoire et de l'épistémologie de la linguistique est loin d'être la première préoccupation actuelle. Ce sujet n'est pourtant en aucun cas inessentiel. Combien d'étudiants de sciences du langage peuvent-ils débattre sur des questions telles que « la linguistique se situe-t-elle du côté des sciences de la nature ou des sciences humaines ? » ou « est-elle une branche de la biologie, de la psychologie ou une discipline indépendante ? » ?

En dehors des traditionnelles querelles d'écoles, la question épistémologique repose en grande partie sur celle de l'ontologie et de la dé-ontologie au sens où la définit Rastier (2001) : la linguistique doit-elle, sous l'influence du réalisme, se contenter d'expliquer que les langues ne font que refléter le monde (réel ou fictionnel) ?

L'exemple des noms propres fournit une illustration parfaite de cette tendance à soumettre la linguistique à des considérations d'ordre ontologique.

Le nom propre est perçu différemment des autres catégories de mots, aussi bien par les non-spécialistes (« il a une toujours majuscule », « il n'a pas d'orthographe ») que par les spécialistes (« il n'a pas le même comportement syntaxique que les noms communs », « il ne relève pas de la langue »). Nous verrons que, si plusieurs raisons historiques appuient cette distinction, notre connaissance du nom propre est singulièrement floue et fondée sur des idées reçues. D'un point de vue théorique, on note une omniprésence des thèses

logiciennes. Il est ainsi possible de lire des articles de linguistique sur le nom propre (par exemple Matushansky, 2005) où la bibliographie contient les noms de Strawson, Donnellan, Recanati mais pas ceux de Benveniste, Martinet, Kleiber, ni même Chomsky. S'il existe une quantité d'approches distinctes en linguistique, les travaux sur les noms propres relèvent presque uniquement de théories héritières de la tradition grammaticale, qui appelait comme on le sait les noms des *substantifs*, et la sémantique adoptée est constamment référentialiste.

Puisque les traitements actuels du nom propre ne sont pas satisfaisants, il devient nécessaire d'adopter une approche strictement linguistique et dé-ontologique du nom propre, car c'est en délaissant les *a priori* ontologiques et en étudiant le nom propre comme étant un mot ou un syntagme que l'on obtiendra des résultats plus efficaces.

2. Entre mythologie ancienne et mythologie contemporaine

2.1. Le poids des mythes ancestraux

La place particulière que tient le nom propre dans notre culture est principalement due au fait que les auteurs qui utilisent ce terme traitent le plus souvent de l'anthroponyme.

L'anthroponyme touche à l'être et intéresse en conséquence toutes les sciences humaines, que ce soit la philosophie, la psychologie ou la sociologie, mais aussi au-delà de ces disciplines la vie quotidienne et la fiction : lorsque Tarzan rencontre Jane, il commence par se présenter.

Pour examiner le nom personnel, il est nécessaire de se replonger dans des milliers d'années de mythes. La problématique est ancestrale : les bâtisseurs de la tour de Babel sont punis parce qu'ils voulaient, d'après la traduction de la bible par Chouraqui, « se faire un nom ». Dans toutes les civilisations antiques ou primitives, le nom est en quelque sorte l'ombre de l'homme, une partie essentielle au même titre que les membres du corps : les Égyptiens s'attaquaient ainsi à leurs ennemis en détruisant durant des rituels des poteries qui portaient leur nom. Pour Gaignebet (1974 : 164), le nom est tout simplement « le matériel chromosomique de l'histoire symbolique universelle ».

L'anthroponyme joue également un rôle dans les diverses religions. Le procédé de la récitation du nom de dieu se retrouve dans toutes les religions principales, que ce soit avec le *dhikr* des soufis, la méthode hésychaste des orthodoxes ou plus largement dans le bouddhisme, l'hindouisme, le sikhisme et le zoroastrisme^[1]. Des mouvements sectaires comme les Hare Krishna ne font rien d'autre que de perpétuer cette pratique lorsqu'ils arpentent les rues en chantant.

Le nom divin n'est pas le seul nom important dans l'esprit religieux, ainsi Mahomet changeait les noms de ses adeptes qui lui déplaisaient, soit en raison de leur origine païenne, soit à cause de leur étymologie : si certains avaient des noms discordants, il les renommait avec leur antonyme. Encore aujourd'hui, on peut trouver dans le judaïsme des cas de changements de noms des mourants, car c'est le nom que l'Ange de la Mort vient réclamer, et non la personne^[2]. L'actualité apporte son lot d'anecdotes avec le « miracle » de la sœur Marie Simon-Pierre, guérie de la maladie de Parkinson après avoir écrit le nom de Jean-Paul II sur une feuille. Si le rétablissement de cette religieuse est reconnu comme

^[1] Le rapport du judaïsme avec la récitation du nom divin est plus complexe puisque ce dernier est ineffable dans ce monothéisme. Certains kabbalistes ont contourné le problème en se concentrant intérieurement sur ce nom, sur les combinaisons des lettres qui le composent, etc.

^[2] Le quotidien *Maariv* rapporte qu'en 1957, Moshé Shapira, le chef du Parti national religieux, avait été très grièvement blessé lors d'un attentat à la grenade le visant personnellement. Les rabbins lui avaient octroyé le nom de Haïm (« vie »), par lequel il s'est ensuite fait appeler pendant encore 13 ans, après être sorti du coma. Les exemples les plus récents sont ceux de la chanteuse Ofra Haza, qu'un rabbin avait renommée Haïa (la version féminine de Haïm) en 2000 sur son lit de mort ou, paraît-il, d'Ariel Sharon devenu lui aussi Haïm à la suite de son coma.

miracle, le nom sera donc considéré comme plus opérant qu'un geste du pape lors de son vivant.

Ce contexte historico-mythologique explique que l'étude du nom propre n'est pas abordée comme celle des autres parties du discours^[3].

2.2. Les idées reçues logiciennes

Notre vision linguistique du nom propre est ensuite souvent faussée par l'omniprésence de lieux communs tenaces. Ainsi, en philosophie analytique, les noms propres sont généralement représentés par les exemples millénaires que sont *Socrate* et *Aristote* et l'on peut lire de Russell (1956 : 244) à Salmon (1989 : 211), en passant par Kenny (1963 : 138) que le nom propre est un *symbole simple* ou *non-composé*. En se tenant à cette affirmation, la catégorie des noms propres serait par conséquent amputée d'une énorme majorité de ses membres puisque ces *symboles simples* ont non seulement disparu au niveau de l'anthroponymie moderne, mais ils sont également minoritaires dans d'autres classes comme celle des noms d'institutions^[4].

Si *Aristote* et *Socrate* sont considérés comme de très bons noms propres, c'est parce qu'ils satisfont les exigences de la doxa logicienne : ils sont référentiellement transparents et monolithiques, c'est-à-dire monoréférentiels (il existe bien un autre *Aristote*, Onassis, mais cet exemple servira justement à traiter les pseudo-problèmes d'ambiguïté^[5]), sans synonymes, intraduisibles (quoique ces deux noms soient adaptés du grec — cela ne semble pourtant pas être un obstacle pour les défenseurs de la doxa) et sans contenu descriptif, ce sont des points fixes et pratiquement intemporels puisqu'ils traversent les siècles. Il ne reste alors plus qu'à ajouter comme le fait Kripke que ce sont des désignateurs rigides qui désignent le même individu dans tous les mondes possibles et il devient inutile d'étudier les noms propres en contexte^[6].

2.3. Dans les dictionnaires

Ces préjugés servent malheureusement de base de travail à de nombreux chercheurs. On les retrouve ainsi en lexicographie française. Que ce soit dans le *Petit Larousse Illustré* ou dans le *Petit Robert*, les noms propres sont séparés physiquement des autres types de mots. Josette Rey-Debove explique cette séparation par l'existence de deux types de hiérarchisation :

- la place dans les taxinomies (*plante rare* vs *rose*) ou à l'intérieur d'un système socioculturel,
- la fréquence des occurrences dans le discours.

Les noms propres ne dépendent que du premier type, « c'est l'importance d'une personne, d'un lieu, d'un événement et non la fréquence des noms qui les désignent, qui structure une nomenclature de noms propres. Ce fait est en accord avec l'afflux des noms propres dans les Encyclopédies (ensemble de choses-nommées) et leur rejet des dictionnaires qui répertorient un ensemble de signes-nommants » (1971 : 31). Ce parti pris référentialiste ne semble pas défendable, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas argumenté.

^[3] Pour une discussion plus détaillée de l'histoire du nom propre, cf. Vaxelaire (2005).

^[4] Combien de travaux sur le nom propre proposent une définition de leur objet d'étude ? Si l'on observe les ouvrages de logique, mais aussi de linguistique, le nombre est statistiquement faible, ce qui est pour le moins surprenant.

^[5] Pseudo-problème car les deux *Aristote* ne se retrouvent jamais dans les mêmes textes, à l'exception, bien évidemment, de ceux des philosophes.

^[6] Pour une critique de l'importation de la thèse du désignateur rigide en linguistique, cf. Vaxelaire, 2005 : 764-769.

Pourquoi les noms propres devraient-ils être classés dans une structure plus ou moins taxinomique et non être comptabilisés en tant qu'occurrences^[7] ?

De plus, le traitement des noms propres dans ces dictionnaires n'est pas semblable à celui des autres mots : les informations d'ordre linguistique sont lacunaires quand elles ne sont pas simplement absentes : les prononciations sont rarement données, les phénomènes d'homonymie, de polysémie ou de synonymie sont ignorés et le comportement syntaxique des noms propres n'intéresse guère les lexicographes^[8]. Dans le corps de l'article, il n'est pas question d'une quelconque définition : les entrées concernant les anthroponymes relèvent du genre de la notice bibliographique, les autres se rapprochent des articles d'une encyclopédie.

Les présupposés ontologiques des lexicographes se retrouvent au niveau de la structure des dictionnaires, en particulier dans l'ordre des entrées. Bien que la préface du *PR2* (*Petit Robert 2*) annonce que « l'ordre alphabétique est ici appliqué à la totalité de l'entrée », le traitement des homonymes vient perturber cette logique. Ainsi, le *PR2* et le *Hachette des Noms Propres* ne proposent pas un ordre alphabétique pour présenter les différents *Martin* ou *Smith*, mais un ordre chronologique : *Pierre Martin* précède *Archer Martin* parce qu'il est né le premier. Les distinctions ontologiques sont également reflétées par les choix typographiques : le *PR2* distingue par le biais des hauts de casse lieu imaginaire (*Liliput*) et lieu réel (*LIMBOURG*). Le *Petit Larousse* en fait de même avec *BOURBAKI* (*Charles*) et *Bourbaki* (*Nicolas*).

M.-N. Gary-Prieur (2001 : 84-85) estime que « la communisation d'un nom propre par antonomase exige un certain éloignement par rapport au personnage source. » C'est plutôt la lexicalisation au sens strict, lexicographique, du terme qui exige cet éloignement, l'antonomase a lieu même si le lien avec le porteur est encore prégnant : la plupart de ceux qui emploient le nom *un Rambo* savent qui est Rambo. Ce qui est important, ce n'est pas d'oublier que le nom commun *rambo* provient d'un nom propre, mais de le savoir sans le traiter différemment d'un autre nom dérivé d'un verbe ou d'un nom commun.

La position de M.-N. Gary-Prieur semble partagée par les lexicographes français car comment expliquer l'absence, dans les dictionnaires de langue, d'antonomases courantes telles que *un hitler* ou *un einstein* sinon par le fait que l'image de leur référent est encore trop présente ?

2.4. Dans les grammaires

Si l'on souhaite se renseigner sur les noms propres, il n'est guère utile de consulter les grammaires françaises traditionnelles. À l'exception de remarques sur les quelques anthroponymes qui prennent un *-s* au pluriel (les noms de familles illustres en sont un exemple récurrent), le sujet est évacué de la discussion. Dans la tradition grammaticale, le nom est un substantif, c'est-à-dire qu'il exprime une substance. La substance du nom propre est tout sauf équivoque, puisqu'elle est liée à un individu spécifique.

La plupart des grammaires se contentent de poser la distinction nom commun/nom propre, sans expliquer ce qui les différencie. Il serait pourtant utile de connaître leur position sur des cas épineux tels que les noms de peuples ou les noms de marques. Enfin, dans les exemples, on ne voit quasiment que des anthroponymes et des toponymes, à croire que les autres types de noms propres sont inexistantes.

^[7] Ou, formulé d'une autre manière, pourquoi existe-t-il une entrée *Elliott Carter* mais pas d'entrées *Claude François* ou *Michael Jackson* dans le *Petit Robert des noms propres* alors que ces noms apparaissent dans des milliers, voire des millions, de documents ? Il ne s'agit pas de nier la qualité des œuvres de Carter, mais de se demander si le but d'un dictionnaire est de porter tacitement des jugements sur la qualité artistique de tel ou tel musicien.

^[8] Les articles *RTBF* et *RTL* se suivent ainsi dans le *Petit Larousse* sans aucune indication alors que le premier s'emploie avec un déterminant (*la RTBF*), ce qui n'est pas le cas du second.

2.5. L'intraduisibilité

Les grammaires et la majorité des ouvrages de linguistique affirment que les noms propres sont intraduisibles. La traduction est une pratique culturelle et la position par rapport aux noms propres est donc très fluctuante selon les pays (les latins traduisent plus couramment que les anglo-saxons) et les périodes historiques : en France, on a longtemps adapté les anthroponymes et les toponymes pour les rendre plus acceptables aux oreilles des francophones. Ce n'est pas parce que cette coutume a été largement abandonnée qu'elle n'a jamais existé. D'ailleurs, l'arrêt de cette pratique pour la toponymie est d'un point de vue diachronique récent^[9]. Les choix de modification ou de non modification se retrouvent également dans des critères synchroniques très divers : la langue-source est importante (on traduit plus les langues « exotiques » que sont le danois, le bulgare ou le chinois que l'anglais), le genre textuel (les traductions sont ainsi très courantes dans la littérature enfantine) ou le type de support (les modifications seront plus nombreuses dans un texte oral que dans un texte écrit où la possibilité d'une note de bas de page permet de conserver des formes originales). Enfin, même si les exemples sont rares, les choix de traduction peuvent aussi être politiques : dans la Tchécoslovaquie communiste, on traduisait alors les noms des entreprises russes mais pas celles des pays capitalistes. En ce qui concerne les États, la *RDA* devenait la *NDR* (*Nemecká Demokratická Republika*) mais les *USA* demeuraient les *USA*^[10].

2.6. Les différences de nature

Un autre lieu commun voudrait que les noms propres soient des objets linguistiques différents des autres^[11]. Signifiant sans signifié pour certains, conceptuellement vide ou référant directement pour d'autres, il existe pour de nombreux auteurs une distinction tranchée entre noms propres et noms communs.

Gardiner (1954 : 73) perçoit ainsi une différence dans le *modus operandi* des deux types de noms, les sons jouant un rôle plus important pour les noms propres. On ne peut que partager le point de vue de Pulgram (1955 : 275) qui estime que cette idée n'a aucun fondement puisqu'il n'y a pas de sons caractéristiques, de phonèmes particuliers aux noms propres dans aucune langue. On note en français des différences de prononciation entre *damas* et *Damas* ou *débarras* et *Duras*, mais il semble difficile d'établir la preuve que les noms propres ont une phonologie distincte à partir de cas particuliers, surtout lorsque la catégorie ne se limite pas aux anthroponymes et toponymes. Lorsque le nom propre est composé de noms communs et/ou d'adjectifs à l'instar de *Mont blanc*, il n'a naturellement rien de particulier sur le plan phonologique.

On ne peut pas non plus parler de morphologie particulière au nom propre, bien que certains morphèmes tels que *-gny* ou *-gnac* n'existent plus en français contemporain que dans des toponymes et des anthroponymes dérivés. Qu'il y ait des survivances n'implique pas une catégorie de morphèmes spécifiques aux noms propres. D'après les données que j'ai pu consulter, aucune langue n'aurait des noms propres distincts des autres mots. Par exemple, en arabe, le nom propre est, comme le nom commun, créé sur une racine de trois consonnes et ne comporte aucun suffixe particulier (Roman, 1999 : 47). En chinois, il ne peut exister d'*onomasticon* au sens où l'entendent Nicolaisen et Bosredon — pour ces auteurs, les noms propres ne font pas partie du lexique général mais d'un autre ensemble,

^[9] Les répercussions du facteur historique portent même sur une période très brève : on traduit beaucoup moins aujourd'hui les titres de films américains que dans les années 1980. Les Français ont-ils fait tant de progrès en anglais qu'il n'est plus nécessaire de traduire ces titres ?

^[10] La question de la traduction des noms propres est développée dans Vaxelaire (2006).

^[11] La prétendue intraduisibilité des noms propres peut être un corollaire de cette idée, par exemple chez Derrida qui décrit le nom propre en tant que « référence d'un signifiant pur à un existant singulier — et à ce titre intraduisible » (1997-98 : 204).

l'*onomasticon*, qui contient ce que les anglophones appellent *name* par opposition à *noun* — puisque les noms communs et les noms propres sont tirés des mêmes stocks lexicaux. Dans cette langue, la catégorie grammaticale dépend de la fonction et de la place dans la phrase, ce qui implique que sans contexte, il est impossible de distinguer les noms propres des noms communs (La Robertie, 2005).

Quelques auteurs ont insisté sur le fait que les noms propres ont des déclinaisons différentes des noms communs. Ainsi, Manczak (1968 : 132) démontre qu'en polonais le nom propre *Kot* ne se décline pas de la même manière que le nom commun homonyme. Cependant, cette distinction polonaise ne se retrouve pas dans toutes les langues qui ont des déclinaisons. D'après Kalman (1978 : 13-14), les différences de déclinaisons sont peu saillantes en hongrois et, en albanais, il n'en existe aucune (Boissin, 1975 : 81-95). Le latin comprend à l'instar du polonais des distinctions mais, selon Frédérique Biville, les changements de déclinaison résultent du caractère particulier des noms propres : « cette volonté d'opposer nettement les noms propres aux noms communs, en les faisant entrer dans des catégories formelles telles que l'ablatif en *-e* ou la dérivation anthroponymique masculin en *-o*, *-ônis*, traduit la volonté d'inscrire dans la forme même du mot les sèmes d'être humain et d'individu inhérents aux anthroponymes. » (1998 : 835). C'est alors le caractère particulier du nom propre qui influence la déclinaison et non la déclinaison qui est régie par la partie du discours.

2.7. Pureté vs contenu descriptif

À la suite de sa division des noms propres en noms incarnés (*Aristote*, *Napoléon*^[12]) et désincarnés (*Dupont*, *Luc*), Gardiner a également créé les « noms propres purs ». Cette nouvelle catégorie, reprise entre autres par Jonasson, repose pourtant sur une méprise. Gardiner estime que *Dartmouth* — le nom de la ville située à l'embouchure de la Dart — et le prénom *Heinrich* — qui prouve que la personne ainsi nommée est de sexe masculin — ont des éléments capables de donner lieu à une prédication, ce qui en fait donc des spécimens moins purs que ne le sont *Vercingétorix* et *Popocatépetl*, véritables parangons de la pureté. Cette pureté ne cache en fait que des étymologies obscures pour quiconque ne connaît pas les langues celtiques et le nahuatl ; pour un locuteur du nahuatl, *Popocatépetl*^[13] donnera plus facilement lieu à une prédication que *Dartmouth*.

L'idée de nom propre pur est récurrente, quoique souvent de manière implicite, dans les ouvrages sur le nom propre. On lit souvent que le nom propre n'a pas de contenu descriptif. Il est vrai que *M. Boulanger* est rarement boulanger et que *M. Petit* n'est pas nécessairement petit^[14]. On pourrait ajouter que les trois souverains babyloniens qui prirent le nom de *Sargon* — qu'on pourrait traduire par « le roi est légitime » — étaient illégitimes. Toutefois, il est important de ne pas oublier que certains types de noms ont un contenu descriptif bien plus fort que les anthroponymes^[15]. Ainsi, les titres d'ouvrages scientifiques sont généralement très descriptifs : les *Investigations Philosophiques* sont effectivement des investigations

^[12] Autrement dit les « noms notoires » développés entre autres par Hébert.

^[13] La montagne (*tépetl*) qui fume (*popoca*), ce qui est parfaitement descriptif pour un volcan.

^[14] D'après Lauener (1995 : 114), puisqu'il y a des boulangers qui s'appellent *Boucher* et des bouchers qui s'appellent *Boulanger*, on hésitera à admettre que les noms propres aient un sens au-delà de leur référence. Cette confusion entre le sens et l'étymologie ou la motivation n'est malheureusement pas isolée en philosophie analytique.

^[15] Cette affirmation est à relativiser puisque les pseudonymes peuvent avoir un contenu clair : *DJ Spooky* et *DJ Abdel* sont des DJ. Dans la littérature, en particulier celle destinée aux enfants, certains personnages correspondent précisément à leur nom. On notera enfin le caractère ethnocentrique de cette affirmation puisque dans de nombreuses autres sociétés, les anthroponymes ont une motivation apparente. Ainsi, bien qu'il ne s'agisse pas d'un anthroponyme au sens strict, si au Sénégal une poule est nommée *Kawõnkolog kudyak di sël* (« Que ta croupe est savoureuse préparée avec des amandes »), c'est justement parce que l'on se doute que sa croupe sera savoureuse.

philosophiques et un ouvrage intitulé *Physiologie biomoléculaire* traitera en priorité de physiologie biomoléculaire. Les noms de commerces en sont un autre bon exemple : lorsqu'un restaurant s'appelle *El Taco*, on s'attend à y manger mexicain, *La Muraille de Chine* est toujours un restaurant chinois, *Le Palais de l'Inde* un indien, etc. La motivation d'un nom tel que *El Taco* n'est pas son sens comme pourraient le penser certains esprits naïfs, mais elle sera prise en compte sur le plan interprétatif.

Tous les points que nous venons de voir reposent sur une différence supposée de nature entre noms propres et noms communs. Il n'existe pourtant pas de critère formel permettant de distinguer efficacement tous les noms propres des noms communs. La majuscule, qui est souvent évoquée, est non seulement un signe intransposable à l'oral, mais n'existe pas hors des alphabets européens. Elle repose généralement sur une idée de valorisation qui n'est en rien linguistique : il ne s'agit que d'une réification graphique du préjugé dominant.

3. La notion de nom propre

Historiquement, la distinction entre nom propre et nom commun remonte aux Stoïciens. Des deux parties du discours de Platon, on aboutit dans la logique stoïcienne à quatre (nom, verbe, article et conjonction) puis à cinq avec la création de la catégorie du nom commun (*prosēgoría* en grec, ce qu'on appelle le nom propre demeurant le nom-*ónoma*) par le biais de Chrysippe (v. 280-v. 207) et de son disciple Diogène de Babylone (v. 240-v. 150).

La partition stoïcienne entre nom propre et nom commun prend pour point de départ des différences morphologiques. Ainsi, le couple *Páris / Páridos* s'oppose à *mántis / mántios* (« prophète »). Pourtant, il suffit de prendre le mot *phrón̄tis* (« pensée ») pour saisir la partialité de l'exemple puisque la déclinaison *phrón̄tidos* est identique à *Páridos* (Robins, 1966 : 12-13). Les Stoïciens ont tenté de montrer que *ónoma* et *prosēgoría* avaient une grammaire différente, mais ils n'ont pu le prouver puisque les deux types de noms peuvent se construire avec l'article et se déclinent. Ce qui sous-tend cette division, c'est évidemment une théorie sémantico-référentielle anti-aristotélicienne. D'après Griffie (1988 : 22), les Stoïciens refusaient l'arbitraire aristotélicien qu'ils jugeaient trop abstrait. La distinction sémantique effectuée par Aristote entre qualité individuelle (« être Socrate ») et qualité générale (« être un cheval ») est donc reprise pour être transformée en distinction logique uniquement référentielle : le nom propre devient le nom d'un individu.

Dans une perspective philologique telle que celle des grammairiens alexandrins, cette partition d'origine référentielle n'était plus pertinente, ce qui explique pourquoi elle fut alors abandonnée. Aujourd'hui, en français, même s'il n'y a pas deux termes qui s'opposent comme chez les Stoïciens ou les anglophones, mais deux variantes du nom, une nette opposition perdure dans les grammaires ou les dictionnaires.

Le problème qui se pose au linguiste est alors comment intégrer une notion d'origine logique à la langue. Schématiquement, il existe deux approches : la première tente de soumettre les faits linguistiques à la logique, comme le font certains auteurs inspirés par la philosophie du langage ; la seconde, qui observe la présence de ces noms propres dans des textes, tente de les intégrer — tant bien que mal — et de les décrire comme n'importe quel autre élément du texte. Les deux approches peuvent parfois se retrouver chez un même chercheur, mais la séparation tranchée entre noms propres et noms communs ne relève que de la première approche.

Si l'on récapitule les faits précédemment cités, rien dans le système de la langue ne permet de distinguer tous les noms propres des noms communs, il semble alors plus juste

d'opter, à l'instar d'onomasticiens tel que Chaurand, pour l'image du continuum : il n'y aurait que des degrés de « propritude » ou de « communitude » qui sépareraient les noms^[16].

Avec l'idée du continuum, il devient alors impossible de défendre la thèse de l'*onomasticon* que nous avons vue plus haut et qui avait été remise en cause par Van Langendonck (1994-95 : 160). Ce dernier admet qu'il existe des formes propres (*Harpagon*, *Venise*) et d'autres communes (*bourse*, *avare*), mais rien ne s'oppose à ce que *Harpagon* devienne un nom commun et *avare* un nom propre. Il propose donc de distinguer ce qu'il appelle le *lexème nom propre* (qui correspond aux noms propres que l'on donnerait intuitivement tels que *Paul* ou *Paris*) et la *fonction nom propre* : *l'océan Atlantique* n'est pas un « lexème nom propre » typique (puisqu'il comprend un « lexème nom commun » *océan*) mais il fonctionne comme un nom propre. L'idée que le nom propre serait finalement plus une fonction qu'une catégorie grammaticale est partagée par des auteurs issus de domaines différents tels Vuillemin (1980 : 268) ou Lafont (1987 : 79). Le nom propre se distinguerait alors des autres types de mots par sa fonction désignative singulière^[17].

Dire que le nom propre est une fonction ne permet pourtant pas d'expliquer pourquoi *Venise* sera couramment classé par les francophones parmi les noms propres et *bourse* parmi les noms communs et, *a fortiori*, pourquoi des noms communs, des verbes, des syntagmes, etc. peuvent être employés en tant que noms propres. La notion de figement va nous permettre de dénouer un problème posé indirectement par la philosophie analytique : pourquoi certaines descriptions définies peuvent-elles devenir des noms propres ? En effet, pourquoi *La capitale de la France* ne sera un nom propre pour aucun francophone alors que *la Grosse Pomme* en est un ? De la même manière, pourquoi *le Stagirite* peut être considéré comme un nom propre au contraire de *l'auteur de la rhétorique* alors qu'il y a référentiellement plusieurs Stagirites et un seul auteur de la *Rhétorique* ? Le fait que le degré de figement de ces paires de syntagmes ne soit pas identique est une solution probable : l'emploi récurrent d'une description définie dans cette fonction désignative singulière peut ainsi la transformer en nom propre.

La multiplicité des dénominations qui peuvent exister pour un même individu démontre que plusieurs formes de figements existent : institutionnel par le biais de l'état civil, patriarcal, religieux, commercial (les entreprises ont ainsi un nom officiel à l'instar de *Peugeot SA* et un nom d'usage), etc.

Vincenz (1961 : 390) propose de décrire autrement, d'un point de vue structuraliste, cette diversité en distinguant trois catégories au sein de l'onomastique : tout d'abord celle de l'anthroponyme virtuel qui est un nom de personne occasionnel (« bonjour, facteur ») et qui est à placer sur le plan de la parole ; ensuite la catégorie du surnom qui peut se situer sur le plan de la parole mais aussi sur celui de la langue ; enfin, celle des noms de personne héréditaires ou des noms de famille qui appartiennent à la langue. La notion de degrés de figements, bien qu'elle paraisse moins précise, est préférable car il est douteux qu'aucun de ces noms ne relève de la langue au sens structuraliste du terme.

Le figement implique également des restrictions car des types de noms renvoient en priorité à telle ou telle classe d'objet.

D'après Wheatley (1965 : 79), si l'on a sur son bureau une photographie avec un enfant et un chien et que l'on dit : « c'est Fido » ou alors : « c'est Charles Rycroft », l'interlocuteur saura que l'on parle dans le premier cas du chien et dans le deuxième de l'enfant. Ce qui est sous-entendu par cet exemple, c'est que les noms propres répondent à des spécialisations,

^[16] Nous avons vu avec l'exemple du chinois que cette distinction dépend entièrement du contexte dans certaines langues. Bien que les langues traitent différemment ces questions, le problème de la pertinence des parties du discours se pose de manière aiguë. En raison de leur caractère statique, elles entraînent parfois, comme avec l'interjection, plus de questions que de réponses.

^[17] Il en découle que les noms propres, puisés à tous les viviers, ne peuvent être des primitives, contrairement à ce qu'écrit par exemple Mel'čuk.

un certain stock onomastique est lié aux êtres humains (*Jean, Marie*, etc.), un autre aux animaux (*Rex, Mirza*, etc.), encore un autre aux bars-tabac (*le Brazza, le Chiquito, le Maryland*) : le *Jean Bart* sera ainsi plutôt un nom de bar-tabac que de bateau, bien que Jean Bart ait été marin. De même, *le Balto* sera plus probablement un bar qu'un restaurant scandinave ou une pâtisserie (les pages jaunes en recensent six rien qu'à Paris intramuros).

Lorsque l'on observe la liste des noms des sous-marins nucléaires français (*Le Redoutable, Le Terrible, Le Foudroyant, L'Indomptable, Le Tonnant* et *L'Inflexible*), l'isotopie guerrière ressort immédiatement et explique pourquoi ces noms ne seront jamais employés pour des maisons de retraite.

Pour revenir aux anthroponymes, plusieurs études américaines consacrées aux prénoms masculins et féminins ont montré qu'ils diffèrent sur plusieurs points. Ainsi, les féminins comportent plus de syllabes (Hough, 2000). Dans un autre travail, on a noté que sur 2500 prénoms trouvés aux États-unis en 1977, seulement sept noms masculins avaient une étymologie transparente (*Earl, Lance, Victor*) contre quarante féminins (*Hope, Joy, Daisy, Lily, Jewel*) (Alford, 1988 : 146). Dans les principales langues européennes, les prénoms masculins ont très rarement de noms communs homographes, alors que les prénoms féminins en ont quelques-uns, pourtant limités à trois champs sémantiques (du moins en anglais) que sont les sentiments/émotions, les noms de fleurs et les noms de pierres précieuses.

Face à l'obstacle que pose la séparation binaire entre les deux types de noms, les chercheurs ont fait preuve d'innovation terminologique en créant les *noms propres communs*, les *noms propres incarnés* et les *noms propres désincarnés* (Gardiner, 1954), les *noms communs propres* (Hadj Hamou, 1999), les *quasi noms propres* (Jespersen, 1961), les *noms propres primaires* et *secondaires* (Algeo, 1973), les *noms propres idéaux, quasi-idéaux* et *multi-désignateurs* (Grodziński, 1980), les *noms propres usagés* (Shwayder, 1961), les *noms propres épistémiques* (Pariente, 1973), les *surnoms* (Pottier, 1954), les *proprionymes* (Boulanger, 2001) ou encore les *idionymes directs* et les *idionymes indirects* (Forest, 1996).

Ces néologismes ne montrent finalement rien d'autre que la difficulté à distinguer de manière définitive nom propre et nom commun. Il est pourtant inutile de recourir à de tels stratagèmes terminologiques car ce ne sont pas les noms qui changent de catégorie, mais les emplois que l'on fait de ces noms qui diffèrent.

4. Les noms propres sous le prisme de la sémantique interprétative

En théorie, on peut dire comme Kleiber (1996 : 585) que Marthe n'est pas obligatoirement un nom féminin, mais on sait que si cette proposition choque la majorité des francophones, c'est parce que Marthe contient le sème /sexe féminin/.

Les formalistes (Chomsky, McCawley, M. Gross) soutiennent depuis longtemps que les noms propres comprennent des traits tels que /humain/, /animé/, etc. La sémantique interprétative de François Rastier n'aborde pas la question sous le même angle mais aboutit également à la conclusion que les noms propres contiennent quelques sèmes. Par exemple, le prénom *Marie* est composé de deux morphèmes : *Mari-* contient les sèmes inhérents /animé/, /humain/, /français/ (*français* dans le sens de la langue et pas de la nationalité) et –e le sème /féminin/. En contexte, ce prénom peut ensuite se doter de nombreux sèmes afférents (/pureté/, /campagne/, etc.). L'exemple le plus frappant s'observe chez Proust : les noms de ses romans ne sont pas transparents comme *Candide*, mais ils s'enrichissent au fil du texte pour finalement être hypersémantiques : Albertine n'est au début de la *Recherche* qu'un prénom féminin français pour finir par évoquer un nombre important de qualités.

Le fait que l'on puisse nommer *Marie* sa chienne ou son bateau (ou *Marthe* un garçon) n'est pas un contre argument contre l'inhérence de ces traits : ils sont simplement neutralisés dans ces contextes et remplacés par des traits afférents. De même, dans *Jean-Marie*, le sème /masculin/ de *Jean* va virtualiser le sème inhérent /féminin/ de *Marie*, qui est supplanté par le sème afférent /masculin/.

L'analyse sémique des noms propres permet d'éclaircir ce qu'on appelle depuis quelques années « les emplois modifiés du nom propre », c'est-à-dire tous ceux qui ne correspondent pas à l'emploi référentiel typique et qui sont souvent accompagnés d'un déterminant. Dans l'extrait suivant, l'auteur compare deux Berlin :

Des journalistes français s'empressent de cultiver ce « mythe Berlin » : « Le plus frappant dans cette ville [...], c'est que l'art y bourgeoine à nouveau », dit l'un d'eux qui ne voit pas l'abîme entre le Berlin d'aujourd'hui et le Berlin d'antan.

Margaret Manale, « Berlin sans frontières ? », *Espaces et sociétés* n° 116-117

Si le *Berlin d'aujourd'hui* n'est pas le *Berlin d'antan*, c'est parce que ce ne sont pas les mêmes sèmes afférents qui sont actualisés : /affaires/, /marketing/ pour la première occurrence de Berlin et /non-conformisme/, /création artistique/, /expérimentations/ dans la seconde.

À l'inverse, lorsqu'un journaliste de *Libération* (02/06/01) donne comme équivalent de *Manuel Antonio Rodriguez Perez* les noms *John Doe* ou *Jean Dupont*, c'est en raison d'un sème afférent /nom banal/ qu'ils partagent dans leurs cultures d'origine. C'est ce même sème qui est souvent employé dans la publicité. Par exemple, il y a quelques années, deux compagnies d'assurances différentes proposaient deux spots télévisés relativement proches : la première présentait une employée appelée *Laure Perrier* ; l'employé de la seconde se nommait *Bertrand Mallet*, soit deux noms volontairement neutres et typiquement français. Le changement de nom de Malcolm Little en *Malcolm X*, peut s'expliquer par le fait que ce nouveau nom ne comportait pas le trait banal de son patronyme. Son dernier pseudonyme (*El-Hajj Malik El-Shabbaz*) créait une nouvelle isotopie sémantique effaçant tous les traits originaux au profit d'une isotopie fondée sur le sème générique central : /musulman/.

Valentine (1996 : 29) annonce que *Mr Baker* est un homme adulte qui parle probablement anglais, *Michio Yamato*, *Natalia Todorova* et *Björn Bergström* sont respectivement japonais, slave et suédois ; et même s'il y a des *Anne Sinclair* en France et en Grande-Bretagne, on sait tout de même qu'il ne s'agit pas d'un homme italien. Si les conclusions de Valentine étaient probablement vraies il y a une centaine d'années, les évolutions récentes tendent à annuler ces distinctions. Il y a probablement des *Michio Yamato* qui ont la nationalité américaine ou des *Natalia Todorova* qui sont françaises. En fait les sèmes liés aux nationalités tendent à se virtualiser, bien qu'ils ne disparaissent pas : un nom comme *Michio Yamato* indique toujours une origine japonaise, même si la personne qui porte ce nom peut avoir une autre nationalité.

La question de la conversion et, d'un point de vue plus général de la création lexicale à partir de noms propres, est liée au contenu sémique. Quand, dans un catalogue de mode (<http://62.23.30.163/mag/mode/d407/c11899.html>), on décrit un vêtement par « Ambiance Katmandou pour cette robe longue hippie chic à souhait », *Katmandou* fonctionne en tant qu'épithète et pourrait être remplacé par d'autres adjectifs tels que *hippie*, *seventies*, *baba-cool* ou *flower power* avec lesquels il partage l'appartenance à un même taxème. L'échange n'est *a contrario* pas possible avec d'autres noms de capitales : il y a un blocage sémantique au niveau de **l'ambiance Delhi* ou de **l'ambiance Dacca*.

Les noms propres apparaissent parfois dans des séries d'adjectifs (par exemple : « Très chics, très laquées, très tirées, très Park Avenue, de vraies hôtesse "radical-chic" » *Canard*

Enchaîné, 25/10/05), ce qui implique un lien entre ces différents éléments, des sèmes communs qui permettent de créer une isotopie, ici touchant à la distinction, à l'élégance.

Les études de néologie mettent souvent de côté les mots créés à partir de noms propres alors qu'ils sont une matrice importante^[17]. Il est vrai que ces néologismes sont parfois difficiles à cerner. En cherchant des exemples à partir du verbe *jospiniser*, on note une variété d'acceptions possibles.

L'auteur d'un blog propose une définition :

Jospiniser [Cet auteur aurait pu ajouter « se » car ce verbe est le plus souvent pronominal.] : néologisme inventé par moi. Ce verbe du premier groupe est employé pour désigner l'action de partir quand tout fout le camp et de tenter, de façon pathétique, de revenir en faisant croire qu'on a besoin de soi. (<http://www.cestlemien.over-blog.com/article-402407-6.html>)

Il y a dans cette définition deux éléments que l'on retrouve ailleurs : l'action de partir^[18] et celui, plus courant, d'essayer de revenir sur le devant de la scène en se faisant prier^[19].

On recense d'autres possibilités. *Se jospiniser*, cela peut signifier devenir le favori des sondages pour le second tour^[20], perdre de vue qu'on est de gauche^[21], faire des promesses (qu'on ne pourra tenir) aux plus nécessiteux^[22] et, enfin, deux emplois plus inattendus : pleurer lors d'un meeting^[23] et vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué^[24].

^[17] La néologie dans le *Canard Enchaîné* (Vaxelaire, à paraître) dévoile l'erreur de Lehman & Martin-Berthet (2000 : 5) pour qui les noms propres se situent « aux frontières du lexique ».

^[18] Puis, devant l'absence totale de commentaires, je calimérise encore un peu plus, même pas, je « Jospinise » et fais alors des adieux déchirants en laissant comme dernière note « confidentiel » de Jean-Jacques Goldman. (<http://cicatrice.blogs.psychologies.com/cicatrice/2005/11/index.html>).

^[19] — Dominique Voynet se jospinise mais pour les municipales. Au *Journal du dimanche*, l'élue Verte a répété qu'elle n'était pas candidate... mais qu'elle le serait peut-être. (*20 Minutes*, 18/09/2006)

— Juppé se jospinise : On sable le champagne (français) à Montréal chez les Juppé. En effet, à partir d'aujourd'hui, l'ancien Premier ministre (et meilleur d'entre nous) redevient éligible. Mais, à l'image de Lionel Jospin sur son île de Ré, Alain Juppé devrait se contenter, pour l'instant, d'observer notre vie politique depuis son Mont Royal. (http://agora-vox.fr/article_tous_commentaires.php?id_article=5107).

— José Bové réussit l'exploit (transgénique ???) de parvenir dans le même temps à se « ségoléniser » en refusant de débattre avec les autres écologistes à Coutances, tout en se « jospinisant » en réitérant, à qui veut l'entendre, sa disponibilité à « incarner » une candidature de rassemblement de la gauche si on le lui demande, tout en ne se déclarant pas officiellement candidat. (<http://nicopolitique.blogspot.com/archive/2006/08/26/la-rochelle-deteint-sur-landernau.html>).

^[20] Dans un dessin du *Canard Enchaîné* (28/03/07), un homme dit à propos des sondages : « Bayrou gagne au second tour mais ne passe pas le premier ! » Sa femme lui répond : « Il se jospinise... ». On trouve une nuance dans *Libération* (07/10/2005) où un élu parisien dit de Delanoë qu'il se jospinise car, après avoir été très populaire, il connaît de sérieuses difficultés.

^[21] A force de se « droitiser » Ségolène Royal est-elle en train de se Jospiniser ? Et d'offrir des voix supplémentaires aux candidats d'extrême gauche et ainsi de s'éliminer progressivement du second tour ?

(<http://209.85.135.104/search?q=cache:bniCh8EPrKUJ:fr.answers.yahoo.com/question/index%3Fqid%3D20070326041657AAyf4R+jospiniser&hl=fr&ct=clnk&cd=3&gl=fr>).

^[22] Est-ce Sarkozy qui se jospinise, comme avant lui Jospin s'était chiraquisé, et comme avant eux tellement de candidats s'étaient banalisés ? Dans de vaines promesses qui, passé le moment de fièvre à la tribune, laissent les Français à leur amertume, à leur désenchantement. Car enfin, on ne peut pas croire Sarkozy quand il affirme que s'il est élu président, plus personne ne sera obligé de dormir dans la rue d'ici à deux ans. Pas davantage qu'on ne pouvait suivre Jospin en 2002 quand il fixait l'utopique objectif du 'zéro SDF'. [...] Pas plus, enfin, qu'il n'y avait à attendre de Chirac en 1995, quand il promettait de réduire une fracture sociale qui, depuis, s'est transformée en abîme. *Midi Libre*, 21/12/06.

^[23] L'auteur d'un blog pro-Bayrou écrit que son favori se jospinise parce qu'il est au bord des larmes lors de son meeting de Bordeaux le 7 février 2007 (<http://www.republic6.com/article-5581540.html>).

^[24] La gueule de l'Elysée avec cette cruche et l'autre en première dame ! Ne vous jospinisez pas trop... Que de bouteilles débouchées et non bues en 2002.... (<http://forums.lefigaro.fr/user/non->

Dans un article de *Libération*, on apprend qu'un dénommé Raouf voit sa candidature pour un emploi rejetée. Il renvoie un dossier avec le même CV au nom de Thierry Meyer, qui est cette fois accepté :

M^e Nisand lui conseille de prendre discrètement un magnétophone et « Thierry Meyer » rencontre la DRH du Crédit mutuel le 21 octobre. Banal entretien. Raouf est châtain, les yeux verts, la peau claire et fait un Meyer très convenable. (*Libération*, 07/02/00)

Si Raouf est décrit comme un Meyer très convenable dans ce texte, c'est parce que les lecteurs vont déceler dans ce nom un sème afférent socialement normé /alsacien/. On pourrait rapprocher l'analyse de ce type d'exemple à ce que le didacticien Robert Galisson appelle la *lexiculture* et qu'il définit comme la culture implicite, en suspens *dans* ou *sous* les mots. Cette notion est toutefois trop statique, elle ne prend pas en compte le contexte alors que c'est lui qui prime. Un événement qui s'est déroulé il y a quelques mois dans un magasin d'ameublement de la banlieue parisienne va illustrer ce propos : un vendeur propose à un client une table qui s'allonge jusqu'à 3m50. Le client lui répond alors : « Oui, mais j'habite pas à Versailles. » Aucun francophone n'interprètera cet énoncé comme purement référentiel — quand bien même le client habiterait réellement dans la ville de Versailles —, car le contexte crée un lien entre la taille de la table et le nom *Versailles*, un lien d'incompatibilité en raison de la négation puisqu'à *Versailles* sont associés les sèmes afférents /luxé/ et /grandeur/.

Les sèmes afférents socialement normés sont primordiaux pour la future lexicalisation d'un nom propre. Ainsi, c'est parce que le trait /richesse/ de *Rothschild* est perçu par tous les Français que ce nom peut être employé en tant que nom commun ou attribut (« Je ne suis pas Rothschild : seul le geste compte. Je sors un billet de 10€ »). Il peut même avoir des quasi-synonymes dans ce type de contexte comme *Crésus* ou le plus récent *Bill Gates*. On peut alors penser que la lexicalisation d'une antonomase se produit lorsqu'un sème afférent d'un nom propre devient le sème inhérent d'un nom commun, par exemple le trait afférent /avare/ dans le nom du personnage *Harpagon*, devient le trait inhérent /avare/ dans le nom commun *harpagon*.

Les travaux linguistiques sur les noms propres se sont jusqu'ici principalement penchés sur la question des emplois modifiés, pensant peut-être qu'il n'y a rien à retirer des emplois non modifiés. Ce ne sont pourtant pas le déterminant accolé à *Meyer* ou le suffixe *-iser* ajouté à *Jospin* qui créent tout le contenu sémique. Les inscriptions d'un nom dans des listes sont particulièrement éclairantes car on peut voir que le voisinage va jouer sur l'interprétation. Ainsi, si l'on compare un article de *La Presse*^[25] où le nom de Hugo Chavez est associé à ceux de Kim Jong-Il et Mahmoud Ahmadinejad et un titre du *Monde*^[26] où il est lié à ceux de Lula, Kirchner et Morales, Chavez s'insère dans le premier cas dans la catégorie des ennemis des États-Unis et dans le second dans celle des présidents sud-américains. Les deux ne sont pas incompatibles, mais les deux occurrences n'ont pourtant pas de points communs. On ajoutera même que la première est plus riche sémantiquement que la seconde. D'un point de vue linguistique, les noms propres ne sont en fin de compte que des éléments d'un texte et ils sont fortement déterminés par le contexte.

La fait divers qui a concerné Dominique Ambiel, alors conseiller de Raffarin, a donné lieu à deux versions en 2004, celle de l'intéressé (il a été interpellé en compagnie d'une

frames/message.asp?forumid=132&messageid=1109168&threadid=1109035&parentid=3).

^[25] Mais aux yeux de l'Occident, il y a aussi des mouvements « parias ». Par exemple le Hamas palestinien et le Hezbollah libanais ont une réputation bien établie de mouvements « parias » à Washington et dans plusieurs capitales européennes. Des hommes aussi comme Kim Jong Il, Mahmoud Ahmadinejad, ou encore Hugo Chavez ont la même réputation dans les mêmes capitales. (*La Presse*, 07/03/07).

^[26] *Lula, Chavez, Kirchner et Morales dans leur labyrinthe* (*Le Monde*, 06/04/07).

prostituée mineure à quatre heures du matin avenue des Ternes) et celle de l'AFP : dans une dépêche, l'AFP annonce qu'il a été arrêté au bois de Boulogne. La présence des verbes *arrêter* ou *interpeller* a des répercussions différentes de celles des verbes *courir* ou *se promener* dès qu'on les associe à *bois de Boulogne*, c'est la raison pour laquelle Ambiel a tant tenu à ce que cette dépêche soit rectifiée.

Il suffit enfin d'examiner un même nom propre dans un texte pour s'apercevoir que les occurrences entraînent des interprétations diverses. Je vais reprendre l'exemple d'*Harpagon* puisqu'il s'est depuis lexicalisé. En dehors des didascalies, on recense six occurrences de ce nom dans *l'Avare*. Les trois dernières, toutes l'œuvre d'Anselme, sont des emplois au vocatif (par exemple : « Qu'est-ce, Seigneur Harpagon, je vous vois tout ému. » [Acte V, sc. 5]) et le nom propre y est globalement réduit à être une étiquette, seul le terme d'adresse *Seigneur* permet de dépasser le strict cadre des sèmes génériques. Les trois premières ont un contenu plus riche :

LA FLÈCHE— Je suis votre valet; et tu ne connais pas encore le seigneur Harpagon. Le seigneur Harpagon est de tous les humains, l'humain le moins humain; le mortel de tous les mortels, le plus dur, et le plus serré. (Acte II, sc. 4)

et

FROSINE— Je vois bien que pour mourir agréablement, Harpagon n'est pas le supplice que vous voudriez embrasser; et je connais à votre mine, que le jeune blondin dont vous m'avez parlé, vous revient un peu dans l'esprit. (Acte III, sc.4)

Certes, aucune de ces occurrences ne permet à elle seule de prédire la création du nom commun *harpagon*, mais il me semble primordial d'affirmer que nous n'avons pas affaire à des étiquettes vides dans ces exemples. Un même nom propre peut être employé en tant qu'étiquette dans un énoncé au vocatif mais aussi en tant qu'attribut ou épithète, c'est la raison pour laquelle toute tentative de description sémantique *a priori* est vouée à l'échec.

5. La place de l'ontologie

Cette perspective interprétative s'oppose fortement à toutes les théories d'origine logique qui ont jusqu'ici dominé le débat. Il ne s'agit pas d'accorder des satisfecit à l'un ou l'autre des deux grands paradigmes (la théorie du vide de sens de Mill/Kripke ou la théorie descriptive de Russell/Frege/Searle) puisque ces thèses sont, sur le plan linguistique, à renvoyer dos à dos. Elles ne s'intéressent qu'au lien avec le référent et aucune ne propose une conception claire du signifié du nom propre.

Les noms propres ont toujours été un sujet important en logique en raison de leur poids ontologique. C'est d'ailleurs pourquoi Russell cherche à les éliminer, ils sont pour lui inutiles car l'expression d'une certaine métaphysique (il parle à leur sujet de « fantômes de substances^[27] » [2002 : 110]).

On sait que le couple sens et référence préoccupe depuis toujours la logique : la séparation nette entre nom commun et nom propre qu'établit Mill à la suite de Reid permet d'entrer de plain-pied dans cette confrontation (le nom commun a du sens alors que le nom propre ne fait que référer). Pour le logicien anglais, les noms réfèrent aux choses : penser que *table* renvoie à notre idée d'une table est pour lui une invention de métaphysicien^[28].

^[27] L'insistance sur les substances est liée au réalisme de tradition aristotélicienne. Puisque la déontologie relève d'un non réalisme, il ne sera fait cas ni de ces substances ni de leurs « fantômes ».

^[28] Il est d'ailleurs assez ironique que son descendant le plus proche dans le débat sur les noms propres, Kripke, ait offert une théorie qui, par son essentialisme, relève pleinement de la métaphysique.

Une des principales impasses de la théorie de la référence directe concerne les noms de fiction. L'idée qu'un nom propre doit avoir un référent réel pour être un « vrai » nom propre est assez répandue en logique (Reichenbach, Lejewski, Kenny, Marcus), Kripke lui-même a annoncé dans ses *John Locke Lectures* de 1973 que les noms de fiction étaient des « pretend names » (Hilpinen, 1995 : 302). L'incompatibilité entre la thèse de la référence directe et la linguistique est si évidente qu'aucun linguiste n'ira heureusement jusqu'à suivre les quelques logiciens russelliens qui affirment que le sens du nom propre, c'est celui qui le porte.

Si chez Frege, on rejette la référence directe, on aboutit tout de même pour Meschonnic (1975 : 77) « à une coïncidence du référent et du signifié^[29] ». En fait, des auteurs comme Frege cherchent un langage parfait où à chaque chose correspondrait un nom unique, une illusion que peut donner le nom propre.

Accepter cette omniprésence de l'ontologie a pour conséquence finale d'exclure le nom propre de la langue : le caractère d'une personne ou l'histoire d'un pays sont inanalysables par la linguistique, tout comme la syntaxe des noms propres ou leur phonologie sont inanalysables par les outils de la logique ou de la sociologie.

Pour conclure, je ne conteste pas l'intérêt de s'inspirer de théories logiques, mais il est probable que les conséquences de la thèse du désignateur rigide, aussi bien au niveau de la référence directe que des implications métaphysiques, constituent une régression théorique.

Un traitement linguistique efficace du nom propre passe donc par une approche déontologisée : certes, le nom propre donne l'impression d'une totalité parce qu'il permet la lexicalisation synthétique d'une forme sémantique complexe au palier textuel (*Albertine* chez Proust par exemple), mais il n'est pour autant pas nécessaire de revenir incessamment vers le référent pour l'étudier. Le nom propre n'est pas un signe sans signifié, il n'est pas vide de sens comme il n'a pas plus de sens que le nom commun (c'est entre autres la position de Bréal), il est régi par les mêmes conditions que le nom commun et ne peut être considéré différemment. Le nom propre n'a finalement rien de magique, il peut être analysé linguistiquement, qu'il ait été créé pour un être humain, un lieu, une entreprise ou un personnage de fiction.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFORD R. D. (1988). *Naming and Identity: A Cross-Cultural Study of Personal Naming Practices*, New Haven, Hraf Press, 190 p.
- ALGEO J. (1973). *On Defining the Proper Name*, Gainesville, University of Florida Press, 94 p.
- BIVILLE F. (1998). Le statut linguistique des noms propres en latin. Approche formelle, in Benjamin García-Hernández (éd.) : *Estudios de Lingüística Latina — Actas des IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina II*, Madrid, Ediciones Clásicas, p. 825-839.
- BOISSIN H. (1975). *Grammaire de l'albanais moderne*, Paris, chez l'auteur, 341 p.
- BOULANGER J.-C. & CORMIER M. C. (2001). *Le nom propre dans l'espace dictionnaire général — Études de métalexigraphie*, Tübingen, Max Niemeyer, 214 p.
- ENGEL P. (1985). *Identité et référence*, Paris, PENS, 196 p.
- FOREST R. (1996). Noms propres, idiotismes et polyphonie, *Bulletin de la société linguistique de Paris*, T. 91, fasc. 1, p. 55-76.
- GAIGNEBET C. & FLORENTIN M.-C. (1974). *Le carnaval — Essai de mythologie populaire*, Paris, Payot, 173 p.
- GARDINER A. H. (1954). *The Theory of Proper Names — A Controversial Essay*, Londres, Oxford University Press, 77 p. [1940].

^[29] Engel (1985 : 184) conclut que ce qui oppose Frege à Kripke, ce sont deux formes de réalisme, mais certainement pas leur vision des langues.

- GARY-PRIEUR M.-N. (2001). *L'individu pluriel — Les noms propres et le nombre*, Paris, CNRS Éditions, 171 p.
- GRIFFE M. (1988). Le nom propre et les théories linguistiques, in S. Gély (éd.) : *Sens et pouvoirs de la nomination — dans les cultures hellénique et romaine*, Montpellier, Université Paul Valéry, p. 21-32.
- GRODZIŃSKI E. (1980). Proper Names, Common Names and Singular Descriptions, *Onoma*, Vol. 24, n° 1-3, p. 10-15.
- HADJ HAMOU Z. (1999). La reprise des noms de pays : problèmes de représentation linguistique, *Cycnos*, Vol. 16, n° 2, p. 179-192.
- HILPINEN R. (1995). Peirce on Language and Reference, in K.L. Ketner (éd.) : *Peirce and Contemporary Thought — Philosophical Inquiries*, New York, Fordham University Press, p. 272-303.
- HOUGH C. (2000). Towards an explanation of phonetic differentiation in masc. and feminine personal names, *Journal of Linguistics*, Vol. 36, n° 1, p. 1-11.
- JESPERSEN O. (1961). *A Modern English Grammar — Part VII Syntax*, Londres-Copenhague, George Allen & Unwin Ltd.-Ejnar Munksgaard, 683 p.
- KÁLMÁN B. (1978). *The World of Names — A Study in Hungarian Onomatology*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 199 p. [1967].
- KENNY A. (1963). Oratio obliqua, *The Aristotelian Society*, Supplementary Vol. 37, p. 127-146.
- KLEIBER G. (1996). Noms propres et noms communs : un problème de dénomination, *Meta*, Vol. 11, n° 1, p. 115-145.
- LAFONT R. (1987). Jeux onomastiques sur la frontière, *Cahiers de Praxématique*, n° 8, p. 77-96.
- LA ROBERTIE (DE) P. (2005). Le nom propre en chinois. Essai de morphosyntaxe, *Corela*, n° spécial *Le traitement lexicographique des noms propres*.
- LAUENER H. (1995). How to Use Proper Names, *Grazer Philosophische Studien*, Vol. 49, p. 101-119.
- LEHMANN A. & MARTIN-BERTHET F. (1998). *Introduction à la lexicologie — Sémantique et morphologie*, Paris, Dunod, 201 p.
- MAŃCZAK W. (1968). Le nom propre et le nom commun, *Revue Internationale d'Onomastique*, Vol. 20, n° 3, p. 205-218.
- MATUSHANSKY O. (2005). *Naming Names: On Structural Complexity Of Proper Names*, Ms. Université Paris 8/CNRS, 35 p.
- MESCHONNIC H. (1975). *Le signe et le poème*, Paris, Gallimard, 547 p.
- PARIENTE J.-C. (1973). *Le langage et l'individuel*, Paris, Armand Colin, 307 p.
- POTTIER B. (1954). Aspects de l'ononastique : l'ononastique mineure, *Revue Internationale d'Onomastique*, Vol. 6, n° 1, p. 43-51.
- PULGRAM E. (1955). Compte rendu de A. Gardiner : *The Theory of Proper Names*, *Word*, Vol. 11, n° 2, p. 274-276.
- RASTIER F. (2001). L'Être naquit dans le langage — Un aspect de la mimésis philosophique, *Methodos*, Vol. I, n°1, p. 103-132.
- REY-DEBOVE J. (1971). *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye-Paris, Mouton, 329 p.
- ROBINS R. H. (1966). The Development of the Word Class System of the European Grammatical Tradition, *Foundations of Language*, Vol. 2, p. 3-19.
- ROMAN A. (1999). *La création lexicale en arabe — Ressources et limites de la nomination dans une langue humaine naturelle*, Lyon, PUL, 247 p.
- RUSSELL B. (1956). The Philosophy of Logical Atomism, *Logic and Knowledge — Essays 1901-1950*, Londres-New York, George Allen and Unwin Ltd.-The Macmillan Company, p. 175-281 [1918].
- (2002). *La Connaissance humaine — Sa portée et ses limites*, Paris, Vrin, 561 p. [1948].
- SALMON N. (1989). How to Become a Millian Heir, *Noûs*, Vol. 23, n° 2, p. 211-220.

- SHWAYDER D. S. (1961). *Modes of Referring and the Problem of Universals — An Essay in Metaphysics*, Berkeley, University of California Press, 164 p.
- VALENTINE T., BRENNEN T. & BRÉDART S. (1996). *The Cognitive Psychology of Proper Names — On the Importance of Being Ernest*, Londres, Routledge, 212 p.
- VAN LANGENDONCK W. (1994-95). Remarks on some theories of names in the *Handbook for Names Studies*, *Onoma*, Vol. 32, p. 157-170.
- VAXELAIRE J.L. (2005). *Les noms propres : Une analyse lexicologique et historique*, Paris, Honoré Champion, coll. Lexica, 952 p.
- (2006) « Pistes pour une nouvelle approche de la traduction automatique des noms propres », *Meta*, Vol.51, n° 4, p. 719-738.
- (*Soumis pour parution*) « La création proprio-néologique dans le *Canard Enchaîné* », *Neologica* n°3
- VINCENZ (DE) A. (1961). Structuralisme et onomastique — Les problèmes et méthodes d'une étude structurale en onomastique, *Orbis*, T. 10, fasc. 2, p. 387-393.
- VUILLEMIN J. (1980). Qu'est-ce qu'un nom propre, *Fundamenta Scientiae*, Vol. 1, n° 3/4, p. 261-273.
- WHEATLEY J. (1965). Names, *Analysis*, Vol. 25, n° 3 (sup.), p. 73-85.